



Boischatel
De nature exceptionnelle

CERTIFICAT

Je soussignée, Sophie Antaya, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Les demandes de participation à un référendum devaient provenir des personnes habiles à voter provenant des zones H1-005, H1-022, M1-043, Db-006, H1-007, Db-008, H1-014, H1-015, H1-016, H1-018, Db-021, Db-023, H2-029, M1-044, H2-048, P1-047, M1-071, Rf-1-101, Rf-1-111, P3-112, Cn-117, R3-119, Up-129, R2-125;
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était d'au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excédait pas 21;
3. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0);
4. Le deuxième projet de règlement numéro 2024-1180 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser, sous certaines conditions, un service de déneigement, d'entretien de terrain ou de paysagement à titre d'usage additionnel à l'habitation dans les zones H1-005, H1-022 et M1-043* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 28^e jour du mois de juin 2024.

Sophie Antaya
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière